

LE MOT DE LA RENTRÉE

Bonjour à tous,

Comme annoncé lors de notre fête du Judo, Denis PERREAU part officiellement à la retraite mais, pour les nostalgiques, il sera toujours présent les lundi soir pour assurer les cours de BB Chuteurs et de Taïso.


Voici la **nouvelle organisation** du club à partir de la saison 2024/2025.

1 / LES COURS :

♦ Les professeurs :

- **Félix GERACI**, Ceinture noire 4^{ème} DAN, DE JEPS : responsable des compétiteurs (Benjamins à Seniors) ;
- **Thibault JOLIVEL**, Ceinture noire 3^{ème} DAN, BP JEPS : responsable des jeunes (Eveil judo à Poussins) ;
- **Denis PERREAU**, Ceinture noire 7^{ème} DAN, BE 2^{ème} degré : responsable des cours de BB Chuteurs Il encadrera le cours de Taïso les lundis ;
- **Nika KHATOYAN**, Ceinture noire 2^{ème} DAN, Titulaire du CQP : intervenant le mercredi sur le créneau des compétiteurs ;
- **Thierry LEFEBVRE**, Ceinture noire 3^{ème} DAN, BE 1^{er} degré, intervenant Para Judo ;
- **Arnaud PAQUIGNON**, enseignant CFEB JIU-JITSU Brésilien.

♦ La répartition des cours :

- 1 créneau pour les BB chuteurs :  **Le cours sera le Lundi de 17h40 à 18h25.**
- 3 créneaux pour les éveils Judo
- 3 créneaux pour les pré-poussins et poussins : créneaux en commun cette saison
- 2 créneaux pour les benjamins / minimes
- 3 créneaux pour les minimes cadets juniors et seniors
 - celui du mardi consacré au Judo Adultes : technique, randori, préparation grades)
- 3 créneaux Taïso
- 1 créneau Taïso Santé
- 1 créneau JJB

♦ La reprise :

- **Stage de pré-rentree pour les poussins, benjamins, minimes à seniors** : les jeudi 29 et vendredis 30 août 2024 de 18h00/19h30.



: pour les minimes à seniors, prévoir une tenue de sport en plus du judogi.

- **Rentrée pour tous à partir du lundi 02 septembre 2024**



: pour les éveils : la séance de reprise, et celle-là uniquement, ne dura que 20 minutes

♦ Les aides apportées aux licenciés :

Les aides restent identiques :

- Prêt de kimonos lors des séances de reprise ou d'essais
- 2 séances gratuites pour essayer
- Possibilité de payer avec les coupons-sports, le Pass-Sport
- Possibilité de payer les cours de judo à l'année en 2 ou 3 chèques (encaissables d'octobre à décembre)

♦ Les règles de vie du club :

- **Il est important de respecter les règles de vie du club** qui figure au Dojo ainsi qu'au bas de la feuille horaires 2024-2025. Les points incontournables sont **les respects des horaires** et **l'hygiène lors des déplacements** vestiaires/toilettes/Dojo avec des chaussons/tong aux pieds !
- **Il est important d'accompagner votre enfant jusqu'à la porte du Dojo** (obligatoire chez moins de 10 ans) et venir récupérer le jeune dans le hall au lieu de l'attendre sur le parking.

2 / LES INSCRIPTIONS :

♦ Quand :

Vous pouvez venir vous inscrire ou inscrire votre/vos enfant(s) lors des journées de reprise auprès du membre du Comité Directeur présent.

♦ Comment : Points importants :

➤ **Le certificat médical :**

- ♦ Pas de certificat médical obligatoire pour les mineurs. Il vous faudra toutefois lors de l'inscription remplir le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur **si les réponses à ce questionnaire conduisent à un examen médical, le certificat demeure obligatoire.**
- ♦ Pour les personnes âgées de plus de 18 ans sur la saison, puis à 30 ans, 35 ans, 40 ans, etc. (tous les 5 ans, vous devez produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique. En dehors de ces années-là, vous devez consulter le questionnaire de santé **QS-SPORT Cerf N°15699***. Si vous êtes capable de répondre NON à toutes les questions, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical, juste cochez la case comme quoi vous avez répondu NON à toutes les questions. **Si vous répondez OUI à une question, c'est que vous devez consulter votre médecin pour qu'il établisse un certificat médical et nous le fournir.**



Pour toute nouvelle inscription, la délivrance du certificat médical est obligatoire

➤ **La fiche d'inscription : les 3 fiches d'inscriptions possibles (normale, SNCF, étudiant) sont jointes afin que vous puissiez prendre le temps de les remplir chez vous**

- ♦ **N'oubliez pas d'apposer votre signature** sur la feuille d'inscription que vous remplirez au club. Cette fiche d'inscription permet de collecter tous les renseignements dont nous avons besoin et vous demande de valider l'acceptation de prise de licence par votre club auprès de la FF JUDO.
- ♦ Afin que nous puissions vous transmettre des informations rapides, **vous devez renseigner le plus lisiblement possible votre adresse mail** sur la fiche d'inscription. En effet, **cette adresse mail est indispensable car :**
 - **elle est obligatoire pour que nous puissions valider votre licence FF Judo.**
 - c'est le seul moyen rapide pour joindre collectivement les familles.

♦ Le jour de l'inscription, si **votre enfant est mineur**, il est impératif que la personne civilement responsable signe ce document et coche la case prévue pour déclencher la prise de licence.



Rappel important : l'inscription accompagnée du règlement doit être fait au plus tard avant la 3^{ème} séance de la saison

➤ Les cotisations :

♦ **Bonne nouvelle !** : contrairement à ce qui vous avez été annoncé en Assemblée Générale, la licence reste au tarif de **44 €** (41 € licence + 3 € d'adhésion). À noter qu'il faut déduire 3 € pour les adhérents SNCF sur ce prix de licence. La licence étudiante pour les étudiants hors département est fixée à 28 €.

♦ **Cotisations cours de judo** : Les tarifs votés lors de la dernière Assemblée Générale seront appliqués sur la saison **2024-2025**. Ils sont à régler à l'ASAV Section Judo, à convenance en :

un seul chèque ou plusieurs répartis en 3 chèques

- pour les familles désirant régler en espèces, nous appliquerons le tarif au trimestre
- sont acceptés également comme paiement les Chèques Vacances ou les Coupons Sports.

♦ Pour les familles **touchant l'allocation de rentrée scolaire**, il existe d'autres aides :

• **Le Pass'Sport, allocation de rentrée sportive versée par l'État pour la prise d'une licence auprès d'un club sportif**. Si vous êtes concernés par cette aide, vous avez dû recevoir en juin/août un QR code individuel à usage unique à transmettre à votre club pour bénéficier des 50 € de réduction. Vous devez seulement répondre à certains critères :

- Jeunes nés entre le 16/09/2006 et le 31/12/2018 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire,
- Jeunes de nés entre le 01/06/2004 et le 31/12/2018 bénéficiant de l'allocation de l'enfant handicapé,
- Adultes nés entre le 16/09/1993 et le 31/12/2008 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés,
- Étudiants âgés de 28 ans révolus, en fonction des bourses de l'état obtenues.

• **Les aides possibles versées par le centre social ou la CAF. N'hésitez pas à vous renseigner sur ces aides financières !**

3 / LE CLUB :

Pensez à visiter notre site internet <https://asavjudo.ffjudo.com> ou notre page Facebook et Instagram [asavjudo](#) pour trouver les informations utiles.

À noter la date de notre prochaine Assemblée Générale : le samedi 05 octobre 2024. Les documents vous seront envoyés par mail et n'hésitez pas à les demander au cas où vous ne les auriez pas reçus.

Lors de cette Assemblée Générale, nous renouvellerons les membres du Comité Directeur. Nous avons besoin d'intégrer de nouveaux membres. Si vous désirez vous impliquer dans la vie de votre club, prenez des renseignements et rejoignez l'équipe de dirigeants de l'ASAV JUDO.

Nous avons besoin de vous pour garder le dynamisme de notre équipe.

D'autre part, n'hésitez pas à nous laisser vos idées ou suggestions.

Je vous souhaite une bonne reprise et vous adresse tous nos remerciements pour votre attachement à notre club.

Annie CHAMPONNIER,
La Présidente.

